



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE  
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES  
et de l'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSÉES  
DCPPAT - BICUPE - SIC - GM - n° 2019 - 145-

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de HENIN BEAUMONT

### EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE MATIERES COMBUSTIBLES PAR LA SOCIETE SIMASTOCK

### ARRÊTÉ DE PROLONGATION DU DÉLAI D'INSTRUCTION

**Le Préfet du Pas-de-Calais,**

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

**VU** la demande présentée par la Société SIMASTOCK, dont le siège social est situé lieudit « La Centrale » - rue F. Ferrer – 59450 SIN LE NOBLE, en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles Boulevard Ferdinand de Lesseps à HENIN BEAUMONT ;

**VU** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 8 mars 2019 ;

**VU** l'arrêté de consultation du public du 20 mars 2019 ;

**Considérant** l'importance du projet de l'installation et la sensibilité de l'environnement au regard des intérêts mentionnées à l'article **L.511-1** du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que le délai initial d'instruction de 5 mois à compter du 8 février 2019 ne peut être respecté du fait de l'obligation d'une présentation aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le délai d'instruction de la demande présentée par la Société SIMASTOCK, dont le siège social est situé lieudit « La Centrale » - rue F. Ferrer – 59450 SIN LE NOBLE, soumise au régime de l'enregistrement, en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles, Boulevard Ferdinand de Lesseps à HENIN BEAUMONT est prolongé de **deux mois à compter du 8 juillet 2019**, conformément à l'article **R.512-46-18** du Code de l'Environnement.

#### ARTICLE 2 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de LENS et l'Inspecteur de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société SIMASTOCK, et dont une copie sera adressée au Maire de HENIN BEAUMONT.

ARRAS, le 25 JUIN 2019  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Marc DEL GRANDE

#### Copies destinées à :

- Société SIMASTOCK, lieudit « La Centrale » - rue F. Ferrer – 59450 SIN LE NOBLE
- Sous-Préfecture de LENS
- Mairie de HENIN BEAUMONT
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (courriel)
- Dossier
- Chrono